

13 OCTOBRE 1973.-

SAINTE DENIS DE LA REUNION. (Ile de la Réunion)

oooooooooooooooooooooooooooo

Heure : entre 19 h et 19 h 30

par le Lt Cl LOBET.

Témoins : M. Marzi Conrad père du gendarme MARZI (pilote), MDL chef MONNET (pilote) MDL chef BOUVET (mécanicien), gendarme MATEKOW (mécanicien) Mes MATEKOW, BOUVET, MONNET, gendarme MARZI Alain et trois enfants de 10 ans à 12 ans/

Vers 19 h, un point lumineux s'élève en direction de Gillot, environ 20° sur la gauche, au-dessus de la mer. Cette lumière est d'abord observée par M. MARZI Conrad et le gendarme MATEKOW. Ils pensent d'abord que c'est une étoile, 10 minutes après cette lumière s'est élevée d'environ 40° elle est alors observée par les MDL chef MONNET et BOUVET, le gendarme MARZI et tous les témoins cités plus haut. L'objet alors accélère, il passe à la verticale où il est observé alors avec une paire de jumelles. M. MARZI père et le gendarme MATEKOW ont l'impression que l'objet est triangulaire. Les autres témoins le voit circulaire. Au moment du passage à la verticale, la grosseur apparente de l'objet est environ celle de la pleine lune (pleine lune le 12 - ce soir là pas encore levée). Les lumières observées sont placées d'une façon inhabituelle, trois ou quatre feux blancs à l'avant, un à l'arrière. Feux verts tout autour, un feu rouge au centre. A près le passage à la verticale la vitesse s'accélère encore, l'engin disparaît derrière la montagne en 7 ou 8 secondes, à une vitesse égalant 3 ou 4 fois celle d'un Boeing. Aucun bruit. L'altitude pouvait être d'au moins 4.000 ou 5.000m. le diamètre devait être grand

SUITE SAINT DENIS DE LA REUNION.

(pour 4.000 m, au diamètre apparent de la lune, un diamètre de 35m)  
Vers 19 h 30, deux autres points lumineux sont observés au-dessus de SAINT DENIS, cap au 040, passant en même temps mais à grande distance l'un de l'autre, puis au-dessus de la montagne. Ces lucurs disparaissent assez rapidement.

Vérification faite à l'aérodrome de Gillot a montré qu'il n'y avait eu aucun mouvement aérien dans l'espace contrôlé par Gillot entre 19 h et 19 h 30.

L.D.L.N. N° 135 (Mai 1974) p. 19